



**REVUE DE PRESSE**  
**Vendredi 07 juillet 2017**



■ Le conseil municipal d'Angoulême a voté l'instauration d'une charte pour recadrer mariages et cérémonies ■ Pour endiguer des «débordements» ■ Les drapeaux étrangers et le bruit sont visés.

# Angoulême marie sous conditions

Frédéric BERG  
fberg@charentelibre.fr

**D**rapeau polonais, breton ou marocain? Pas question. Pétales ou riz? Pas dans les jardins ni dans les rues. Cinq minutes de retard? Mariage reporté! Klaxons, cornes de brume, motos, quads ou pétards? Quatre fois non. Suite à plusieurs «dérives» et «débordements» constatés ces derniers mois lors de mariages, Angoulême a décidé de recadrer les choses en adoptant une charte obligeant les futurs conjoints ou participants aux cérémonies républicaines (baptêmes ou PACS) à respecter un certain nombre de règles (lire encadré).

Si la plupart des dispositions relèvent d'infractions au code de la route, d'autres, comme le bruit ou les drapeaux étrangers, ne contreviennent en rien à la loi. Concernant les drapeaux, un projet de loi avait été avancé puis abandonné en 2009. La mairie d'Angoulême a ainsi fait le choix de copier ce que d'autres villes ont mis en place depuis quelques années (lire encadré) mais que l'on ne retrouve nulle part en Charente ni même dans les départements limitrophes.

»  
**Si les gens veulent se marier sous une autre loi que la loi française, il y a les consulats.**

La charte avance les «valeurs de la République» et certaines «règles de sécurité, de civilité et de citoyenneté». La délibération a été votée lundi à l'unanimité. «Il y a eu trois cas de déploiements de drapeaux étrangers ces derniers mois. Mais il y a aussi les blocages de bus par des cortèges garés n'importe comment, les mariés qui arrivent avec un quart d'heure de retard, le riz dans les jardins, le bruit. On a voulu calmer les choses», détaille François Elie, adjoint en charge notamment de la qualité

du service public. Il a piloté le groupe de travail qui a rédigé la charte. Il ajoute que «Si les gens veulent se marier sous une autre loi que la loi française, il y a les consulats.»

Kader Bouazza, élu de l'opposition et président du conseil régional du culte musulman, était aussi dans le groupe de travail. Il assume: «Après un ou deux mariages qui n'ont pas été de bonne tenue, il y avait un risque de dérapage. L'hôtel de ville est un endroit qu'il faut respecter. Il ne doit pas y avoir d'autres drapeaux que ceux de la France et de l'Europe. Cette charte est la bonne réponse pour prévenir des incivilités», souligne le conseiller municipal.

## «Portée symbolique»

Xavier Bonnefont, le maire, a présenté la délibération lundi en quelques mots rappelant que plus de 150 mariages civils et cérémonies républicaines sont célébrés chaque année à l'Hôtel de Ville d'Angoulême: «Il est primordial que les cérémonies se déroulent dans un cadre à la fois convivial et solennel, mais aussi respectueux des règles applicables aux événements se déroulant dans un édifice communal ouvert au public.»

Contacté après le conseil, le maire explique sa décision «Oui il y a eu quelques soucis, des plaintes de commerçants ou d'habitants du centre-ville. On a même connu des bouchons énormes causés par des voitures garées n'importe où», reconnaît le maire sans entrer dans le détail. Il motive l'élaboration de la charte: «On ne souhaitait pas quelque chose de négatif mais rappeler un certain nombre de règles. On s'est inspiré de chartes mises en place dans d'autres villes. Ces moments doivent se vivre comme il se doit. La portée de cette charte est symbolique.» Portée symbolique mais charte bien réelle.

## «L'affaire est close!»

Le groupe était constitué, outre Kader Bouazza, de deux autres élus de la majorité, Isabelle Lagrange et Patrick Bourgoïn. «Il n'y a rien eu de très grave mais de petites dérives qu'il fallait recadrer. On ne veut pas en venir à faire intervenir la police municipi-



»  
**Un drapeau étranger dans une salle de mariage ce n'est pas acceptable mais la réponse n'est pas seulement de principe, elle doit être plus subtile.**

»  
**Un drapeau étranger dans une salle de mariage ce n'est pas acceptable mais la réponse n'est pas seulement de principe, elle doit être plus subtile.**

»  
**Un drapeau étranger dans une salle de mariage ce n'est pas acceptable mais la réponse n'est pas seulement de principe, elle doit être plus subtile.**

»  
**Un drapeau étranger dans une salle de mariage ce n'est pas acceptable mais la réponse n'est pas seulement de principe, elle doit être plus subtile.**

pas acceptable mais la réponse n'est pas seulement de principe, elle doit être plus subtile. C'est comme le burkini, au final la jurisprudence qui s'est imposée ce n'est pas de l'interdire.»

Quand on lui fait remarquer qu'il a voté la délibération, Samuel Cazenave répond: «C'est vrai. J'ai demandé à Xavier [Bonnefont] et à François [Elie] qui m'ont dit que c'était symbolique.» Comme lui Frédéric Sardin ou Françoise Coutant, membres de l'opposition, ne sont pas convaincus à 100%. L'élu écologiste pèse ses mots: «J'aurais aimé que ça se règle en préventif. Cette charte ne me choque pas mais c'est à la fois délicat et dommage d'en arriver là.»

## Les interdits de la charte angoumoisine

La charte «pour un déroulement paisible des mariages et des cérémonies républicaines à l'hôtel de ville d'Angoulême» a été votée lundi. Pas encore en ligne sur le site de la mairie, elle sera soumise aux futurs conjoints et participants aux cérémonies. Trois chapitres sont listés. D'abord l'accès à l'hôtel de ville et le stationnement. On y apprend que le salon des mariages est limité à 200 personnes, que seul le stationnement des futurs conjoints et des personnes à mobilité réduite est autorisé dans la cour. Il est précisé que les véhicules du cortège doivent stationner sur des

emplacements autorisés. Concernant le déroulement de la célébration, il est indiqué que «les futurs conjoints et leurs témoins doivent arriver au plus tard 5 minutes avant l'heure fixée» sinon «la cérémonie pourra être ajournée et reportée à une date ultérieure.» L'utilisation d'instruments de musique en extérieur est possible sur «demande expresse.» Par ailleurs, l'officier d'état civil «ne doit pas être dérangé par des interventions bruyantes»: «En cas de désordre, de menace ou de non-respect de l'ordre public, l'officier se verra contraint de surseoir à la célébration du mariage.»

Autre interdiction: «le déploiement de drapeaux étrangers ou banderoles sur le parvis, la façade et à l'intérieur de l'hôtel de ville». Le jet de pétales en papier ou de riz n'est lui autorisé que dans l'enceinte de l'hôtel de ville mais «formellement interdit ailleurs» notamment dans les jardins. Il est spécifié que le cortège doit respecter le code de la route, l'obstruction de la circulation étant interdite: «tout débordement ou bruit excessif, notamment l'utilisation intempestive de quads, motos ou l'usage continu d'avertisseurs sonores, ou de pétards, sont interdits en centre-ville.»

## Des précédents retentissants

On se souvient du cas de Nice où Christian Estrosi, le maire avait carrément pris un arrêté - plus contraignant qu'une charte - en 2012 pour s'opposer aux «mariages bruyants» et aux «drapeaux étrangers». À l'époque, des élus de l'opposition avaient dénoncé des «bombes sales», une «volonté de stigmatiser.» Ailleurs, au début des années 2010, à Roubaix ou à Maubeuge, les municipalités avaient carrément décidé d'interdire les mariages le samedi après-midi. Depuis, des chartes ont fleuri un peu partout, notamment en région parisienne, dans le sud de la France

et dans de grandes villes comme Lille, Strasbourg ou Lyon. Une des plus récentes, c'est Toulouse qui a voulu marquer sa volonté de «mettre fin aux insultes, bruits et stationnements anarchiques autour du Capitole, notamment les samedis» avec l'adoption d'une charte équivalente à celle d'Angoulême. Reste la question de l'efficacité de ces mesures. Plusieurs médias ont tenté de la mesurer et le constat est assez unanime: ça ne change pas grand-chose. «On préfère faire de la prévention plutôt que de créer un point de crispation inutile», fait-on observer à la mairie de Poitiers.

## Armée

# Premier vol au-dessus de la France pour les nouveaux drones de Cognac



Mardi, le drone MALE a survolé la France. Ici au dessus de Cognac

photo Armée de l'Air

C'est une première et l'armée de l'air vient tout juste de l'officialiser. Mardi, pour la toute première fois, un drone MALE (moyenne altitude longue endurance) a survolé l'espace aérien français. Et cette première a été réalisée à Cognac, avec un décollage depuis la base aérienne 709. Ce n'est qu'hier que l'armée de l'air a rendu publique l'information. Jusque-là, l'armée pouvait faire voler ses drones au-dessus du Sahel, dans le cadre de l'opération Berkane. Mais une restriction réglementaire empêchait les appareils de voler en France. « Cette grande première visait à tester le bon

fonctionnement de la machine et de ses deux cabines (calibration des paramètres de secours, vérification des liaisons satellitaires, etc.) et à proroger les qualifications LRE (Launch and Recovery Element – personnel apte à faire décoller et atterrir le Reaper) des équipages français », a indiqué l'armée.

L'appareil sera utilisé par l'escadron de drones 1/33 Belfort, qui pourra désormais utiliser le MQ-9 Reaper depuis Cognac « presque quotidiennement ». L'appareil, un MQ-9 Reaper, sera notamment utilisé pour sécuriser l'espace aérien lors des festivités du 14-Juillet.

# Hôpital de Cognac: le nouveau directeur veut «remobiliser»

Stéphane Jacob a été nommé à la tête du centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac. Face à une situation financière délicate, il souhaite «relancer la dynamique».

Julie PASQUIER  
j.pasquier@charentelibre.fr

Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin. À 47 ans, Stéphane Jacob succède à Jérôme Trapeaux au poste de directeur du centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac. À la tête d'une structure qui emploie près de 750 personnes sur son site de Châteaubernard. Entré dans la fonction hospitalière après sept années passées au Conseil supérieur de l'audiovisuel, il est passé par l'AP-HP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris), le CHU de Lille et plus récemment Brive... pour finalement revenir sur ses terres natales. C'est, en effet, à La Rochefoucauld, en Charente, qu'il a grandi. «Cognac, c'était mon choix», dit-

”

**On a des atouts à faire valoir. Cet hôpital est un très bel outil de travail, fonctionnel pour les soignants, pensé pour l'accueil des patients.**

il, conscient de la situation financière fragile de l'établissement. Malgré les plans de retour à l'équilibre et «des efforts consentis par la communauté hospitalière», «la situation reste délicate, reconnaît le directeur. Il y a eu des réorganisations dans un certain nombre de secteurs, la politique de rémunération a été revue, des emplois n'ont pas été renouvelés...» Mais les mesures ne sont pas suffisantes pour compenser «le tassement de l'activité» et la baisse des aides attribuées à la structure. «Après deux ans où la situation s'est améliorée, les personnels ont le sentiment qu'on



À 47 ans, Stéphane Jacob vient de prendre la direction du centre hospitalier de Cognac.

Photo J. P.

n'arrive pas à sortir de cette logique-là. Mais moi je crois qu'on n'est pas très loin d'y arriver.»

## «Adapter notre offre de soins»

Alors forcément, l'objectif c'est, aujourd'hui, de redresser la barre. «Remobiliser la communauté autour d'une dynamique de projet», explique Stéphane Jacob. À l'automne, les équipes vont être amenées à plancher sur le nouveau projet d'établissement, qui courra sur cinq ans. «Je veux que ce soit un projet participatif avec l'expression de tous les services», ajoute le directeur. Il cite, parmi les dossiers à étudier, la prise en charge des personnes âgées. «Nous devons adapter notre offre de soins au type de patients que l'on reçoit», ajoute Stéphane Jacob, qui se donne pour mission de «consolider les équipes existantes et recruter de nouveaux patients.» «On a des atouts à faire va-

loir, estime-t-il. Cet hôpital est un très bel outil de travail, fonctionnel pour les soignants, pensé pour l'accueil des patients.» Avec des ur-

gences, qui comptabilisent quelque 18.000 passages par an. Et une maternité qui rayonne bien au-delà du bassin de vie.

## Châteauneuf: un investissement à 12,5 millions d'euros

En prenant la tête du centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac, Stéphane Jacob devient aussi directeur de l'hôpital de Châteauneuf-sur-Charente. Un établissement amené à évoluer dans les années à venir. «Nous avons un gros projet d'investissement pour regrouper nos activités», explique Stéphane Jacob. L'idée étant de construire un nouveau bâtiment, voué notamment à accueillir l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), et de

rénover les anciens. Particulièrement le bâtiment Chenevaux. Enveloppe budgétaire: 12,5 millions d'euros. Un investissement nécessaire, selon le directeur. «Il faut mieux sécuriser les activités qui supposent de l'être, repenser certains lieux de vie, répondre aux besoins d'évolution du confort hôtelier.» Le permis de construire doit être déposé ce mois-ci. Pour des travaux qui devraient durer au moins deux ans et demi. Ouverture annoncée pour l'été 2020.

## ■ CAF

**Fermeture des espaces conseil de Cognac pendant les vacances.** Les espaces conseil et visio-guichets de la caisse d'allocations familiales (CAF) seront suspendus du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre inclus. La permanence Cognac-Châteaubernard sera assurée tous les jours, sauf le jeudi, aux horaires habituels de 9h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h. Un conseiller renseignera les allocataires via le 0 810 25 16 10, du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

## Cognac

### L'ADMD Tour de passage lundi

**L**es Jeunes de l'ADMD (mouvement des jeunes de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité) organisent un tour de France sur la fin de vie. Avec un tout nouveau bus exposition, l'ADMD Tour, parrainé par Line Renaud et Olivier Minne, s'arrêtera ainsi sur la place d'Armes de Cognac, lundi, de 11 heures à 16 heures. Objectif: parler de la fin de vie sans tabou. L'occasion d'aborder la nouvelle loi sur la fin de vie (voté en 2016), la question de la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté en France... Les visiteurs pourront aussi participer à un atelier-conférence, recevoir des informations et de l'aide à la rédaction des directives anticipées et prendre un peu de temps, pour découvrir la bibliothèque du mouvement. A noter que l'ADMD Tour compte, au total, 24 étapes dans toute la France. Il s'est élancé de Paris le 30 juin et se terminera à Metz le 29 juillet.





Le maire a coupé le ruban symbolique.

Photo CL

## Nouveau pôle santé et bonne forme communale

**L**a commune de Mérignac est certainement une des rares exceptions en Charente qui ne souffre pas pour l'instant de désertification médicale. L'inauguration du nouveau pôle de santé pluridisciplinaire et multisites, «Alliance Mérignac Santé», en est une preuve concrète. Samedi matin, entouré de nombreux habitants, d'élus du territoire, de Jean-Yves Le Merrer, sous-préfet de Cognac, des entreprises actrices du chantier, Jean-Christophe Cor, maire, a évoqué brièvement les étapes essentielles de ce projet ambitieux: «Dans les années 70, un premier médecin s'installe dans le village, quelques années plus tard, une pharmacie ouvre, puis un second médecin, un kiné, ... En 2006, un collectif lance le projet de construction d'une maison médicale».

Après de nombreux débats au sein du conseil municipal, le chantier est ouvert et l'inauguration a lieu en 2008. Suite à cette réalisation, la commune achète un pavillon tout proche et étudie un projet de Maison paramédicale. En juin 2016, les travaux sont achevés, et les premiers praticiens s'installent. Un an plus tard, ils sont 4 médecins, ainsi qu'infirmière, so-

phrologue, pédicure/podologue, art-thérapie; kinés, proches de la nouvelle maison de retraite. Le site est reconnu «pôle de santé» par l'ARS (agence régionale de santé), ce qui permet l'obtention de subventions appréciables: 100.000 € du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire); 88.000 € de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux); 15.000 € de la Région; 19.000 € du Département.

«Il n'y a pas de recette particulière à Mérignac. Notre force est l'envie d'être une équipe soudée, capable de parler d'une seule voix. Pour bien travailler, il est important d'être plusieurs, cela donne un rayonnement certain à la commune et les gens ont ainsi envie de nous rejoindre», a confié le D<sup>r</sup> Didier Comte, un des artisans du projet. «Nous ne nous relâchons pas», a ajouté le maire, annonçant l'étude d'autres projets: extension de la Maison paramédicale, création d'un complexe multiservice avec divers commerces. Le conseil municipal a profité de cette cérémonie pour saluer le départ en retraite d'Hélène Merceron, après 30 ans de service public, dont 21 en tant que secrétaire de mairie.

## Construire ensemble la gestion des déchets

La coordination et la programmation des actions de gestion des déchets non dangereux, appelés déchets ménagers et assimilés, sont régies par des plans pluriannuels qui s'imposent comme feuille de route aux collectivités locales.

Le plan dresse un état de la production de déchets, établit des objectifs de prévention, fixe les capacités et besoins en équipements de traitement pour le territoire.

Validé en 2007, le plan départemental de gestion des déchets de la Charente est arrivé à son terme en 2012 et n'a pas été renouvelé par le Conseil départemental, cette compétence étant désormais régionale.

Calitom et GrandAngoulême se sont rapprochés pour conduire plusieurs études techniques et ont décidé d'engager un processus de concertation avec les charentais afin d'éclairer les décisions qu'elles allaient avoir à prendre en matière de traitement des déchets d'ici 2025 et alimenter le futur plan régional.

Les élus de Calitom et de GrandAngoulême ont considéré que

toute décision relative à l'organisation future de la gestion des déchets devait être précédée d'une concertation avec les acteurs locaux et les citoyens, comme cela est fait pour tout grand projet.

Ainsi été lancé en fin d'année 2015 le Débat Public qui vient de s'achever en juin avec la formulation d'une série de recommandations faites aux décideurs de Calitom et GrandAngoulême.

## Calendrier

Le Débat Public a été officiellement ouvert le 20 novembre 2015 à l'occasion d'une 1<sup>ère</sup> réunion publique organisée avec la participation d'experts nationaux des déchets : France Nature Environnement, Zéro waste, Amorce et la FNADE. Au total, 18 réunions de travail se sont tenues jusqu'en juin 2017.

Vidéos sur Youtube (Débat Public Déchets 16).

## Des acteurs locaux

En Charente, de nombreuses associations et institutions ouvrent tous les jours dans le domaine des déchets : initiatives de réduction, accompagnement des entreprises, sensibilisation des publics, défense des riverains... Les représentants de ces structures ont été invités dès le début de la démarche à constituer le groupe des acteurs locaux.

Etaient associés : les Chambres des métiers, de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture de la Charente, UFC Que Choisir, UDAF, CLCV, le Conseil de Développement d'Angoulême, Charente Nature, association du Mas, association Stop-Nuisances, association St-Michel Environnement, AIRE, ADEVAC, Alpe 16, AIDERCET, ADEM, association de l'Antenne Nature Loisirs & Patrimoine, les Fédérations de pêche et des chasseurs de Charente, les Jardiniers Charentais, Cyclofficine...

## ...et des citoyens

Cinquante charentais, hommes, femmes, de tout âge et horizon se sont également mobilisés au démarrage du Débat Public afin de participer à cette réflexion et exprimer l'opinion des charentais face aux choix à faire. Des visites de sites et temps d'information leur ont permis de rejoindre le groupe des acteurs locaux sur les dernières réunions et ainsi de prendre part aux recommandations finales.

# La question des déchets résiduels



En revanche, les tonnages s'amplifient en déchèterie grâce à l'effort de tri accru des charentais et au développement des filières de valorisation. Désormais, les déchèteries sont devenues la première filière de collecte des charentais avant même les sacs noirs.

De ce fait, malgré la baisse des ordures ménagères, le poids global des déchets continue d'augmenter légèrement chaque année. Notre consommation n'a donc pas changé et tend même à poursuivre sa progression.

C'est sur la base de ces données et des équipements en fonctionnement à ce jour, de leurs capacités et durées de vie que les participants au Débat Public avaient pour objectif de répondre à la question :

"A quelles conditions pourrions-nous gérer au mieux les futurs volumes résiduels de déchets ?".

En Charente, 211 000 tonnes de déchets sont produites par les ménages chaque année dont 73 000 tonnes d'ordures ménagères, 20 900 tonnes de sacs jaunes et 26 800 tonnes de tout-venant et bois apportées en déchèterie. 60% sont valorisées ou recyclées. Ceci laisse un reliquat de 100 000 tonnes de déchets résiduels n'ayant aucune autre solution que l'incinération ou le stockage.

S'ajoute également une estimation de 67 000 tonnes de déchets issues de l'activité

économique des entreprises de Charente qui partent très majoritairement vers des sites privés situés en dehors du département.

Les ordures ménagères sont prises en charge par les collectivités et acheminées soit à Valoparc, situé à Ste-Sévère dans l'ouest du département, où elles subissent un prétraitement destiné à les stabiliser avant leur enfouissement dans des casiers de stockage, soit vers l'incinérateur de La Couronne où elles sont brûlées.

Une partie des sacs noirs collectés dans le nord-est de la Charente est enfouie dans le sud de la Vienne en raison de la proximité des tournées avec une installation de stockage située au Vigeant. Le tout-venant de déchèterie est quant à lui enfouie à Ste-Sévère.

Les tendances observées ces 10 dernières années montrent un net recul des ordures ménagères qui ont diminué de 21%. Le recyclage progresse et va encore progresser grâce à l'extension des consignes de tri (pots, barquettes, films).

## Données clés 2015

- 353 657 charentais
- 211 000 tonnes de déchets collectés/an en Charente
- 597 kg/hab/an de déchets
- 215 kg/hab/an de sacs noirs
- 61 kg/hab/an de sacs jaunes
- 34 kg/hab/an de verre
- 287 kg/hab/an d'apports en déchèterie

## Transparence et expression de chacun

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a nommé M. Rebière, ancien préfet, garant de la concertation charentaise.

Créée en 1995 par la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, la CNDP est devenue avec la loi relative à la démocratie de proximité de 2002 une autorité administrative indépendante.

Elle a pour mission de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt général d'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou

privés dès lors que le projet présente de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

C'est dans ce cadre que M. Rebière est intervenu lors des différentes réunions du Débat, non pas pour se prononcer sur le fond mais pour veiller au bon déroulement du processus démocratique, assurer à tous le respect de l'information, l'expression et l'écoute de chacun.

A l'issue de la réflexion, un rapport sera rédigé par ses soins sur la qualité du débat et le respect des principes de la concertation. Il sera mis à disposition sur le site internet.



## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

### Ce que la loi dit des déchets produits

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est très précise quant aux objectifs que collectivités et usagers doivent atteindre à l'horizon 2020/2025.

Les déchets ménagers devront avoir trouvé des solutions de réduction permettant de diminuer la production par

habitant de 10% par rapport à 2010. Ceci correspond en Charente à une baisse de 60kg/habitant/an.

La loi de transition énergétique exige que l'ensemble du territoire français passe à l'extension des consignes de tri des emballages en plastique, ce qui est chose faite en Charente depuis 2016.

Les biodéchets (restes de repas et épiluchures) ne devront plus être collectés en mélange avec les ordures ménagères dans les sacs noirs mais valorisés donc principalement compostés.

Moins de déchets enfouis. Les tonnages de déchets résiduels déposés dans les installations de stockage devront être réduits de 30% en 2020, puis de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

La loi de transition recommande également le développement de la valorisation énergétique des déchets non-recyclables et ordonne la fin de l'incinération sans valorisation énergétique.

Ces prescriptions sont une avancée en matière de développement durable et de maîtrise de l'impact environnemental.

Elles impliquent pour la collectivité de développer des solutions adaptées aux habitants, et pour tous, une forte prise de conscience de la nécessité de changer nos habitudes de vie.

Ce nouveau cadre réglementaire a guidé les échanges du Débat Public.



### Le choix technique

Le 10 juin 2017, les acteurs locaux et citoyens participant au Débat Public ont décidé, après l'examen de toutes les études réalisées jusqu'à aujourd'hui par Calitom et GrandAngoulême, de ne pas construire de nouvelle installation de traitement sur le département.

Il a été estimé qu'en l'état actuel des solutions techniques, de la réglementation et de la fiscalité, les collectivités ne devaient pas prendre de risques financiers, sociaux et environnementaux mais agir à la source afin de réduire au maximum le volume des déchets.

Le scénario retenu conserve donc le stockage des déchets, avec pour le cas de l'enfouissement à Ste-Sévère une stabilisation préalable permettant d'extraire la part valorisable.

L'incinérateur de La Couronne sera définitivement fermé au 31 décembre 2018.

# Objectif visé : faire baisser les ordures ménagères de 20%



D'après l'analyse du contenu des sacs noirs, un potentiel de biodéchets (épiluchures et restes de repas...) de 30kg/habitant/an en milieu rural et de 45kg/habitant/an en milieu urbain peut être extrait des ordures ménagères. La pratique du compostage doit donc progresser.

En déchèterie, il faudra réduire les tonnages de tout-venant. Pour cela, la collectivité devra convenir avec l'éco-organisme en charge de la filière meuble de généraliser la séparation des meubles sur l'ensemble des 37 sites charentais et rester en veille afin de développer toutes nouvelles filières de valorisation

qui émergeraient au cours des prochains mois ou années à venir.

Il a également été retenu le principe que la collectivité ne prendrait pas en charge les déchets privés d'activité économique autres que les déchets assimilés des artisans collectés par les services de ramassage et les apports professionnels en déchèterie qui font l'objet d'une facturation sur les sites de Calitom.

Mené à bien, l'ensemble de ces actions peut réduire de 17 100 tonnes la production de déchets résiduels à traiter par rapport à aujourd'hui.

Tenant compte de tous les éléments de contexte, les acteurs locaux et citoyens du Débat Public ont étudié le futur scénario de traitement des déchets résiduels sur la base des hypothèses suivantes.

Les choix ont été volontairement plus ambitieux que la loi de transition énergétique avec la recherche d'une baisse des sacs noirs de 20% d'ici 2025.

Au vu des résultats 2016, les nouvelles consignes de tri permettent d'escompter une baisse du poids des sacs noirs de 6kg/habitant/an.

Le déploiement d'un service de tri couvrant tous les charentais, quel que soit leur habitat sera indispensable pour atteindre les tonnages annoncés. La qualité doit, elle, viser un taux d'erreur maximum de 10%.

	Objectif pour la Charente	Tonnages totaux produits 2015	Tonnages résiduels à traiter après recyclage et valorisation 2025
Ordures ménagères	-20%	73 000 t	58 000 t
Emballages recyclables	+10%	21 000 t	2 300 à 4 500 t
Tout-venant	-20%	16 400 t	14 000 t

## L'ultra-prévention pour éviter la création d'une nouvelle unité de traitement

Pour produire moins de déchets, comme l'ont recommandé les acteurs locaux et citoyens du Débat Public, notre façon d'appréhender nos besoins quotidiens et nos modes de consommation devront changer.

Souvent associée au tri, la prévention des déchets regroupe en fait l'ensemble des mesures situées avant la prise en charge des déchets par la collectivité.

Le programme de prévention aura donc pour objectif d'agir sur l'acte d'achat lui-même, de promouvoir les alternatives aux produits jetables (couches lavables, textiles réutilisables...), de réduire le gaspillage

alimentaire, de faciliter le réemploi et la réparation des objets notamment électriques et électroniques...

La sensibilisation à l'éco-consommation devra être intensifiée auprès des habitants et des actions concrètes d'accompagnement pour faciliter l'adoption d'un mode de vie plus responsable devront être mises en œuvre par la collectivité.

Ce mouvement vertueux est possible. Plusieurs collectivités en ont témoigné lors du Débat Public, notamment le Sybert de Besançon qui a obtenu grâce à son programme une baisse de 67 kg/hab/an en l'espace de 7 ans.

La tarification incitative, la réduction des fréquences de collecte et le contrôle du geste de tri ont aussi été évoqués à plusieurs reprises comme des leviers complémentaires d'action de la politique de prévention.

En parallèle, Calitom maintient sa participation aux actions militantes menées au niveau national auprès des producteurs et de la grande distribution.

Calitom labellisé Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'Ademe.



### Une politique départementale

Un comité départemental de la prévention sera créé en octobre prochain afin de définir une politique commune de prévention et de réduction des déchets cohérente à l'échelle de tout le département.

Toutes les collectivités et partenaires intéressés dont surtout les associations présentes lors du Débat Public y seront représentées.

Calitom et GrandAngoulême se sont engagés à renforcer les moyens financiers alloués aux actions de prévention. Le comité servira ainsi de guichet unique aux demandes de soutiens des initiatives locales et pilotera grâce à ces fonds des actions fortes et généralisées auprès de l'ensemble des charentais.

## La candidature de la Charente à l'appel à projets de l'Ademe abandonnée

### CSR

Combustible Solide de Récupération

Au cours des dernières années, s'est développée l'utilisation d'un produit issu des déchets appelé Combustible Solide de Récupération.

Préparé à partir de déchets résiduels broyés desquels ont été retirés tous les éléments recyclables et valorisables, le CSR est capable de remplacer efficacement les énergies fossiles alimentant les chaufferies et fours industriels car il présente un fort pouvoir calorifique. Certains cimentiers l'ont déjà intégré à leur process.

Sa production et son utilisation font l'objet d'une norme stricte. Et, il a également l'avantage de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire.

Cette piste de développement a été étudiée avec attention par les participants au Débat.



Afin de développer la filière de valorisation énergétique des déchets, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a lancé en 2016 un appel à projets auprès des collectivités et entreprises en vue de retenir et financer pour partie des projets d'unités de production d'énergie alimentées en CSR issu d'ordures ménagères.

Un nouvel appel à projets étant annoncé en 2017, les membres du Débat Public ont commandé à un cabinet d'étude une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les études prospectives, techniques et financières.

Le souhait était alors de présenter la candidature de la Charente.

Le potentiel énergétique des déchets résiduels charentais a été estimé à 136 000 MWh. Un comparatif entre les rendements de la valorisation électrique et thermique a été dressé. L'entreprise locale de papeterie Thiollot était partenaire du projet. Les investissements et recettes de la vente de l'énergie avaient été chiffrés.

En avril 2017 lors de la publication du cahier des charges, l'ADEME a dévoilé des critères de sélection différents de ceux de 2016 donnant la priorité aux projets

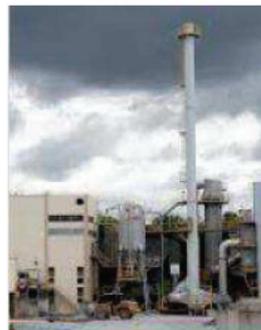
de CSR produit à partir de déchets d'activité économique. Les dossiers présentés avec du CSR d'ordures ménagères sont classés en priorité 2 et ne doivent pas intégrer plus de 30% d'ordures ménagères.

Plusieurs autres éléments diffèrent également du premier appel à projets. Ceci ajouté à certaines réserves de l'ADEME laissent peu de chances au partenariat de la collectivité avec l'entreprise Thiollot d'être retenu.

Sans soutiens financiers, le projet demeure envisageable mais le coût d'investissement et de vente du CSR devient moins intéressant pour l'entreprise et la collectivité.

Dans ce contexte 2017, le projet de la filière CSR est fortement compromis.

Compte tenu de son intérêt et de sa capacité à limiter le recours à l'enfouissement, ce scénario a néanmoins été inscrit parmi les 6 examinés lors du débat final, avec et sans aides de l'ADEME.



### Quelle suite pour l'incinérateur ?

La loi de transition énergétique n'autorise plus à compter de 2025 l'exploitation d'usines d'incinération sans valorisation énergétique, comme l'est actuellement le site de La Couronne.

Cette installation fait l'objet d'un marché d'exploitation assuré par Novergie lié par une tranche conditionnelle active jusqu'en décembre 2018.

Au-delà, un nouveau marché d'exploitation aurait été nécessaire comprenant des travaux de rénovation, d'un montant minimum d'1 million € HT. Compte-tenu de l'issue du Débat Public, la collectivité ne souhaite pas engager ces travaux. L'incinérateur cessera donc son activité fin 2018.

La situation actuelle de fonctionnement du site ne peut donc qu'être transitoire.

## 6 scénarios soumis au débat final



Après avoir mis en balance toutes les technologies de traitement adaptées au contexte charentais, le Débat Public s'est focalisé sur 6 scénarios techniques, tous étant intégrés à un schéma de prévention maximal permettant de limiter le recours au traitement résiduel.

Plusieurs critères ont été jugés : le coût des différents postes d'investissements, le coût de traitement des déchets, le surcoût par rapport aux solutions de traitement actuelles, l'impact sur les emplois, l'impact routier, la production d'énergie possible, la pérennité du projet et l'autonomie de la collectivité

ainsi que le degré d'acceptabilité vis-à-vis de la population.

Certains scénarios ont été rapidement écartés. C'est le cas de l'exportation des déchets vers des unités de valorisation énergétique situées en dehors du département, le scénario le plus coûteux (+ 1 180 000 € par rapport à la situation actuelle).

Le maintien de l'usine d'incinération actuelle s'est avéré non-conforme à la réglementation et aux engagements pris par la collectivité. De plus, comparé aux autres scénarios, le coût de modernisation de l'équipement était particulièrement prohibitif.

S'agissant de la filière CSR, les entreprises Rousselot, Thiollot, Leroy-Somer, Terréal, Monier ainsi que l'hôpital de Girac ont été rencontrés et ont permis de mieux cibler le potentiel énergétique local.

Malgré cela, les critères de sélection de l'ADEME\* concernant les projets de CSR d'ordures ménagères ayant évolué, l'idée de créer une unité de production à Ste-Sévère avec le soutien des aides publiques n'est plus envisageable.

Il est toutefois possible pour la collectivité de construire un tel équipement sans aides financières. Le surcoût est relatif (+ 620 000 €), la participation à la production énergétique forte, puisque la production thermique est équivalente à la consommation de 25 000 foyers. Quelques emplois peuvent être créés. La dépendance à une ou plusieurs entreprises utilisatrices du CSR a été jugée risquée pour la collectivité. Compte tenu de ses premiers atouts, cette solution a obtenu quelques avis positifs de la part des participants au Débat.

La création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique présentait le plus faible surcoût, (+ 527 000 €), la plus forte création d'emplois, la plus forte production cumulée électrique et thermique... Cependant, malgré la technologie, les différents process de valorisation qui sont intégrés à ce type d'installation et les normes pourtant strictes qui les régissent désormais, les acteurs et citoyens ont estimé le parallèle fait avec les anciennes unités d'incinération trop proche.

Au final, c'est le scénario privilégiant le stockage des déchets et la fermeture de l'usine d'incinération qui a été majoritairement retenu, le temps de la transition vers l'atteinte des objectifs de réduction des déchets. Ce choix vise à mieux responsabiliser les charentais dans leur évolution vers un mode de consommation éco-citoyen.

Du fait de la fin de l'exploitation du site de La Couronne, ce scénario dégage une moins value de 1 070 000 €. Il a été acté que cette somme serait utilisée pour mener à bien les actions de prévention et de réduction qui seront pilotées par le comité départemental de prévention et les acteurs charentais.

Répartition des avis FAVORABLES 24 acteurs et citoyens participaient à la réunion du 10 juin 2017	Premier choix	Second choix
Unité de production de CSR sans aides de l'Ademe*	2 avis	8 avis
Unité de production de CSR avec aides de l'Ademe*	-	-
Incineration et stockage avec stabilisation	-	-
Export en Gironde	-	-
Stockage avec stabilisation (fermeture de l'incinérateur)	22 avis	1 avis
Unité de valorisation énergétique	-	6 avis

Toutes les estimations ont été réalisées sur la base du taux actuel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (23€/la tonne enfouie), un taux dont l'évolution au cours des prochaines années n'est pas connue à ce jour.

\* éléments de compréhension ci-dessus

### Fermeture 31/12/18



**calitom**  
service public des déchets

Calitom, service public des déchets de la Charente  
ZE La Braconne  
19 route du Lac des Saules  
16600 Mornac  
N° vert : 0 800 500 429  
www.calitom.com



GrandAngoulême  
25 boulevard Besson Bay  
16023 Angoulême Cedex  
Tel : 05 45 38 60 60  
www.grandangouleme.fr

Tous les comptes rendus et diaporamas de présentation sont en ligne sur [www.debatpublic-dechets16.fr](http://www.debatpublic-dechets16.fr)

Les vidéos des interventions et échanges qui se sont tenus lors de la réunion de lancement sont disponibles sur Youtube (Débat Public Déchets 16)

# Un plan sans essence ni diesel

■ Nicolas Hulot a dévoilé hier son plan climat ■ D'ici à 2040 plus aucune voiture diesel ou essence ne sera vendue ■ Les constructeurs se disent prêts.

## Les autres mesures

### Le nucléaire

Nicolas Hulot a confirmé l'objectif de ramener de 75% à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité, et donc la nécessité de «fermer un certain nombre de réacteurs».

### Sortie des hydrocarbures et du charbon

Amenés à se tarir Les gisements actuellement exploités «en 2040, il en sera terminé» de la production d'hydrocarbures en France, a assuré Nicolas Hulot. Les dernières centrales à charbon seront mises à l'arrêt d'ici à 2022, a-t-il annoncé. Des «contrats de transition écologique» accompagneront les territoires concernés et les salariés de ces secteurs.

### Renforcer le prix du carbone

L'objectif prévu lors du mandat de François Hollande était d'atteindre un prix du carbone de 100 euros la tonne d'ici à 2030. Le niveau choisi n'est «pas encore établi» et sera fixé dans le projet de loi de finance 2018. Pour «ne pas pénaliser» les ménages modestes, des «mesures de compensation seront introduites.»

### Sols et agriculture

Au programme : la réduction des engrais azotés, ou encore la lutte contre l'artificialisation des sols.

### Fin des importations anti-forêts

Seront concernés par cette mesure les produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation, notamment en Amazonie, en Asie du Sud-Est et dans le bassin du Congo.

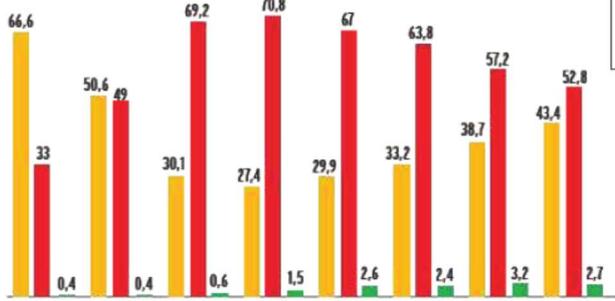
### Fin des passoires thermiques

Les bâtiments mal isolés et consommant trop d'énergie devront être éradiqués dans les «dix ans».

## Carburants propres : les Français n'ont pas encore pris le virage

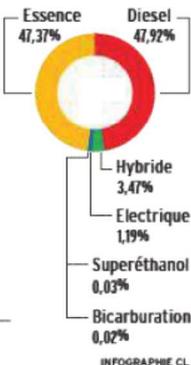
Pourcentage des immatriculations de voitures particulières par énergie

Essence Diesel Hybride



Source : Comité des Constructeurs Français d'Automobiles

Immatriculations de voitures particulières au 1<sup>er</sup> semestre 2017



INFOGRAPHIE CL

**E**nergie, fiscalité, transports: le Plan climat du ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot, présenté hier, décline les objectifs pour que la France atteigne une «neutralité carbone» d'ici à 2050. Cela signifie qu'il faudra capturer, avec les sols et les forêts, autant de gaz à effet de serre que ceux qui seront encore émis par les transports, le bâtiment ou l'industrie. «Ce plan n'est pas une fin en soi, c'est un programme qui va se structurer au fil de ces cinq ans (...), une colonne vertébrale», a-t-il expliqué comme pour anticiper les critiques des ONG qui ont accueilli ce plan avec tiédeur due au manque d'explications de moyens. Un objectif très ambitieux donc, de grands chantiers identifiés comme la fin des véhicules essence et diesel mais peu de mesu-

res concrètes immédiates: le «plan climat» présenté de Nicolas Hulot esquisse la stratégie de la France pour respecter l'accord de Paris.

“  
C'est un programme qui va se structurer au fil de ces cinq ans, une colonne vertébrale.”

Dans un long discours, le ministre de la Transition écologique a expliqué être «fier» que la France soit à l'offensive pour défendre l'accord climat, en référence à la volonté affichée par Emmanuel

Macron depuis la défection américaine. Dans les transports, 1<sup>er</sup> secteur émetteur de polluants, il a annoncé des assises nationales de la mobilité et la fin de la commercialisation des véhicules essence ou diesel d'ici à 2040. Il a reconnu que cet objectif était «lourd» pour les constructeurs, mais a jugé que les conditions étaient désormais réunies pour lancer cette «révolution». À court terme, les ménages modestes bénéficieront d'une prime pour se débarrasser des véhicules les plus polluants (diesel d'avant 1997 et essence d'avant 2001), mais le montant de cette aide reste à préciser. Un «bon dispositif», selon Marie Castelli, secrétaire générale de l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique, qui estime toutefois que, «si on veut vraiment

inciter à la reconversion du parc, le curseur est placé trop bas au niveau de l'âge des véhicules éligibles». Le gouvernement qui veut également «proposer» cet objectif au niveau européen, après les assises de la mobilité, se dit conscient du lourd changement que cela impose en si peu de temps, notamment pour les constructeurs.

### Des constructeurs prêts pour le changement

Ces derniers se disent prêts à relever le défi de la fin des voitures diesel et essence en France, mais comptent sur l'État pour soutenir cette mutation, en aidant par exemple au déploiement de prises de recharge pour véhicules électriques. «C'est très positif. Les constructeurs français sont déjà dans cette dynamique d'électrification» de leurs véhicules, assure le directeur de la communication du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), François Roudier. Pour les constructeurs, si la transition vers des véhicules propres «ne réussit pas, ça ne sera pas un problème technique chez nous, mais un problème dans le soutien à l'infrastructure. Les gens n'achèteront pas d'électrique parce qu'il n'est pas possible de le recharger». La France compte près de 5.300 stations de recharge électriques ouvertes au public, soit près de 16.000 points de recharge. On compte également 62.000 points installés dans les sites des entreprises, et 44.000 chez les particuliers. La barre des 100.000 véhicules électriques en circulation dans l'Hexagone a été passée cette année, alors qu'on n'en comptait que 980 en 2010. Côté GPL, le parc est de 200.000 véhicules.

# Le jour de carence de retour

Le ministre des Comptes publics annonce le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires en 2018. L'objectif de supprimer 120.000 postes durant le quinquennat est confirmé.

«**D**ire la vérité sur les comptes publics, c'est la première étape pour pouvoir agir», a déclaré hier le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, devant les «États généraux des comptes de la nation», un événement organisé à Bercy et réunissant parlementaires, élus locaux et représentants syndicaux. S'exprimant au côté de Didier Migaud, président de la Cour des comptes, qui a publié la semaine dernière un audit alarmiste sur le déficit public français - qui devrait déraper selon l'institution à 3,2% du PIB en 2017 - Gérard Darmanin a rappelé que le gouvernement devait économiser «environ 5 milliards d'euros» en urgence pour boucler le budget cette année et tenir l'engagement européen de 3% de déficit. «Il est certain qu'il faudra faire un effort de l'ordre de 120.000 postes dans la fonction publique, comme l'a annoncé le président de la République», a-t-il indiqué.

Par ailleurs, pour trouver des économies d'ici la fin de l'année, le gouvernement prépare un décret d'avance, qui sera soumis aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat et détaillera les annulations de crédit par ministère. Sans donner plus de détails sur les autres ministères, Gérard Darmanin a répété que Bercy devrait ainsi économiser 120 millions d'euros d'ici à fin 2017. Le ministre a aussi indiqué que le volume des contrats aidés baisse-



Le jour de carence, qui consiste à supprimer la paie le 1<sup>er</sup> jour d'absence, avait été mis en place par Sarkozy pour les fonctionnaires et supprimé par Hollande. Photo AFP

rait au second semestre par rapport au premier.

Il a par ailleurs annoncé le rétablissement dès 2018 du jour de carence dans la fonction publique. «Même si le jour de carence ne doit pas être le seul instrument pour lutter contre l'absentéisme des agents, qui est aussi la conséquence de souffrances d'une partie d'entre eux (...), il permet de lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues

en poste et coûte environ 170 millions d'euros par an», a-t-il déclaré. Le ministre a précisé ensuite à des journalistes que cette mesure, destinée notamment à «rétablir de l'équité entre le public et le privé», figurerait dans le projet de loi de finances pour 2018. Un «accompagnement» sera accordé aux «fonctionnaires les plus touchés, parce qu'ils sont les moins bien payés dans l'accès aux soins par exemple», a-t-il dit, sans donner plus de détails.

”  
Le jour de carence permet de lutter contre le micro-absentéisme qui (...) coûte environ 170M€ par an.

Le jour de carence consiste à supprimer la paie le premier jour d'absence pour maladie. Il avait été mis en place, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, pour les fonctionnaires, le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et supprimé par François Hollande en janvier 2014. Marylise Lebranchu, la ministre de la Fonction publique de l'époque, avait jugé cette mesure «injuste, inutile et inefficace».

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a estimé sur BFMTV que cette mesure était «une manière de stigmatiser les fonctionnaires pour un rendement financier qui n'est pas si extraordinaire que ça», rappelant que «65 à 70% des salariés du privé n'ont pas du tout de jours de carence».

«L'instauration d'un jour de carence ne consiste en aucun cas en une politique de prévention ou d'amélioration de la qualité de vie au travail», a regretté Mylène Jacquot (CFDT).

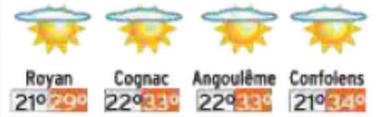
# Cet après-midi



## Forte chaleur.

Le temps redevient estival, bien ensoleillé et très chaud sur l'ensemble du Poitou-Charentes. Le vent varie entre le Nord-Est et le Nord-Ouest, faible dans les terres à modéré sur la côte.

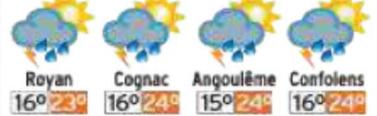
### Samedi



### Dimanche



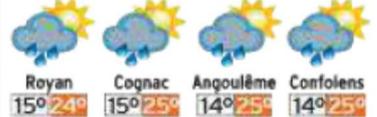
### Lundi



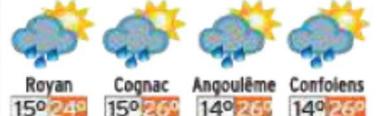
### Mardi



### Mercredi



### Jedi



# ENVIRONNEMENT Nicolas Hulot présentait hier son plan climat, qui prévoit, entre autres, des mesures pour le logement et les automobilistes

PIERRE TILLINAC  
p.tillinac@sudouest.fr

Nicolas Hulot espère réussir là où tant d'autres ont échoué : apporter la preuve que la lutte contre le réchauffement climatique représente plus une chance qu'une contrainte. « Cela peut paraître lourd... j'espère pouvoir le rendre désirable », a résumé le ministre de la Transition écologique à la fin de la longue présentation de son plan climat, qui comporte de nombreuses annonces mais peu de mesures précises et applicables rapidement.

Ce plan, présenté hier en fin de matinée, se divise en 6 grands thèmes, déclinés en 23 axes, mais il n'est pas une fin en soi. « Il va se structurer au fil du temps », a prévenu le ministre pour répondre par avance à ceux qui lui reprocheraient de ne pas aller assez vite ou assez loin. « C'est une colonne vertébrale sur laquelle des éléments pourront être greffés. »

## 1 Le choix de la méthode douce tout en continuant d'avancer

Presque tout le monde a son mot à dire, et tout le monde a à y gagner... C'est, à très grands traits, le message qu'a choisi de faire passer Nicolas Hulot pour contourner la complexité d'un sujet qui ne semble pas toujours prioritaire à bon nombre de citoyens, concentrés sur le court terme.

La lutte contre le réchauffement climatique ne concerne pas seulement, a-t-il rappelé, le ministère de la Transition écologique. C'est également une question de santé publique, de sécurité internationale, un levier pour le développement économique, et « chacun doit y prendre sa part ».

déjà engagée à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 avec une baisse de 40 % en 2030. Le but est désormais de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela signifie qu'il faudra capturer, avec les sols et les forêts, autant de gaz à effet de serre que ceux qui seront émis par les transports, le bâtiment ou l'industrie.

Parmi les mesures annoncées pour accélérer le mouvement : le renforcement du prix du carbone « pour donner un prix à la pollution », l'arrêt définitif de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022 et, au-delà, la fin de l'exploitation des hydrocarbures en France vers 2040.

## 3 Améliorer le quotidien des Français

Mais plus que sur ces objectifs, qui peuvent paraître parfois abstraits, c'est sur un certain nombre de mesures destinées à changer très concrètement la vie des Français que le ministre a insisté. La plus spectaculaire concerne certainement la fin annoncée de la vente de voitures essence et diesel d'ici 2040 (lire ci-contre).

Au chapitre transports, le ministre a confirmé à son tour la convergence des fiscalités essence et diesel avant la fin du quinquennat et l'attribution d'une prime d'un montant non précisé pour aider les ménages modestes à se débarrasser des véhicules les plus polluants, diesel d'avant 1997 et essence d'avant 2001.

En ce qui concerne le logement, le gouvernement veut mobiliser 4 milliards d'euros du plan d'investissement de 50 milliards annoncé cette semaine par le Premier minis-

« Mécaniquement,

ment de 50 milliards annoncé cette semaine par le Premier minis-

Concrètement, le gouvernement va donc associer « de manière innovante » les citoyens et les consommateurs au suivi du plan climat. De la même façon, il souhaite « accompagner les salariés » de tous les secteurs qui vont devoir être remis en cause, pour « faire en sorte qu'il n'y ait pas de perdants ».

Mais la concertation a ses limites : pour accélérer le développement de l'éolien, le gouvernement est décidé à simplifier les procédures pour gagner du temps et empêcher les trop nombreux recours. « On ne peut pas être contre tout », a prévenu le ministre.

## 2 La France doit « montrer l'exemple »

Avec ce plan, la France entend « montrer l'exemple » et même devenir « le numéro un de l'économie verte ». Pour y parvenir, d'anciens objectifs sont revus à la hausse. La France s'était

on va fermer des réacteurs nucléaires » (Nicolas Hulot)

et propriétaires les plus modestes en situation de précarité énergétique.

Côté énergie, Nicolas Hulot affiche sa volonté d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et d'encourager l'autoconsommation (lire ci-contre). Sur le nucléaire, il se contente de confirmer les engagements précédents : arriver à une part de 50 % du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

« On réduit la consommation, on augmente la production d'énergies renouvelables ; mécaniquement, on va fermer des réacteurs. Il faut identifier lesquels en fonction de critères sociaux, économiques et liés à la sécurité. Ce n'est pas encore fait. »

tre pour « éradiquer les passoires thermiques ». L'administration proposera un diagnostic énergétique aux locataires

# Plus pour l'autoconsommation

**ÉNERGIE** 14 000 foyers produisent leur propre électricité. Le gouvernement veut aller plus loin

350 000 foyers en France revendent de l'électricité, 14 000 consomment celle qu'ils produisent. Hier, Nicolas Hulot a affirmé que le gouvernement souhaitait aller « plus vite et plus loin », et inciter les quartiers et les zones rurales à devenir eux aussi producteurs et consommateurs, comme les y autorise désormais un décret signé juste avant les élections par Ségolène Royal.

« L'autoconsommation est devenue très tendance », confirme Joël Mercy, président landais du Groupe des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GPPEP). « Depuis un an, les gens se disent de moins en moins intéressés par la vente. C'est dans l'air du temps. Nous avons tous un petit côté écolo. »

Créé il y a huit ans par quatre particuliers producteurs d'électricité, le GPPEP en regroupe aujourd'hui 7 800 et accueille chaque mois entre 120 et 150 nouveaux adhérents.

En 2015, il a été à l'origine d'un programme de 42 installations d'autoconsommation, ce qui lui permet de bénéficier d'une certaine expertise sur le sujet. « La première leçon à tirer, c'est qu'il n'est pas facile de produire de l'électricité », relève Joël Mercy. « Cela nous incite donc à être plus attentifs à la consommation et à mieux isoler les logements. Cette prise de conscience entraîne un véritable changement comportemental. »

## 200 à 300 € d'économie par an

L'investissement initial pour un système limité à l'autoconsommation peut être relativement faible, autour de 2 000 euros pour une maison standard. Dans les bons mois, il peut assurer à lui seul plus de 80 % des besoins du foyer, le reste étant fourni par EDF ou un autre opérateur. Selon la consommation de chaque logement, l'économie peut se situer entre 200 et 300 euros par an, ce qui



**Le photovoltaïque fait de plus en plus d'adeptes.** PH. P. COULLAUD

permet d'envisager un retour sur investissement au bout de dix ans. Dans le cas d'une installation collective, au niveau d'un immeuble ou d'un village, l'électricité produite est vendue au distributeur, et les sommes sont réparties entre chaque producteur sous forme d'une déduction sur la facture.

P. T.

## RÉACTIONS

---

**“ C’est une marche supplémentaire et significative qui est franchie. La France accélère, et c’est une bonne nouvelle.**

Le WWF France.

« Sur le diagnostic, rien à redire. Mais où sont les mesures concrètes face à l’urgence climatique ? »

Cyrille Cornier (Greenpeace).

**« C’est très positif. Les constructeurs français sont déjà dans cette dynamique d’électrification. »**

François Roudier (Comité des

constructeurs français d’automobiles).

**« Les financements climat et la taxe sur les transactions financières sont totalement absents du plan climat. »**

Amelle Le Comte (Oxfam).

« [Le plan] passe totalement sous silence la nécessaire fermeture de réacteurs nucléaires, indispensable à l’atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique et pour laisser la place aux énergies renouvelables. »

**Le Réseau Action Climat.**

# « La fin des voitures Diesel et essence en 2040, c'est possible »

**ENTRETIEN** L'expert en mobilité électrique Joseph Beretta expose les verrous à lever pour développer les voitures « propres » en France

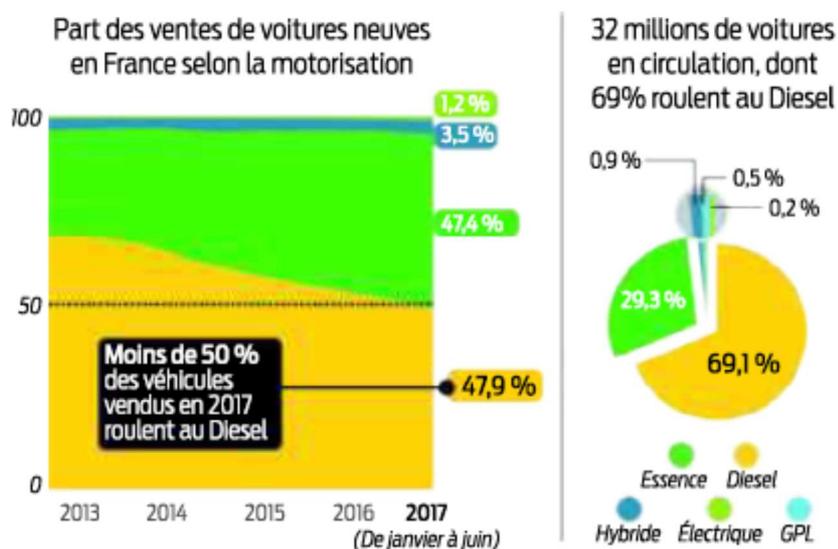
« **Sud Ouest** » Comment, concrètement, peut-on parvenir à mettre fin à la vente de véhicules diesel et essence en France en 2040 ?

**Joseph Beretta** C'est possible, mais le succès de cette mesure dépendra de la méthode utilisée pour la mettre en œuvre. À ce titre, il est essentiel de définir des étapes, avec des objectifs intermédiaires sur la qualité de l'air, des émissions de CO<sub>2</sub>, et l'indépendance énergétique, qui impliquent toutes les parties prenantes de la filière. Il faut savoir que cette initiative française n'est pas isolée en Europe. La Norvège et les Pays-Bas essaient aussi d'interdire la vente de véhicules Diesel et essence, mais à l'horizon 2025 pour la Hollande. En choisissant comme date butoir 2040, la France ouvre un champ large, qui va permettre d'intégrer aussi les voitures à pile à combustible, une technologie intéressante qui aura d'ici là trouvé son équilibre économique. Ces voitures se rechargent en une minute, contre quinze, au mieux, pour 80% de la batterie sur un véhicule électrique. Mais, pour l'heure, les rares modèles coûtent en moyenne 60 000 euros.



Joseph Beretta est le président national de l'Association pour le développement de la mobilité électrique (Avere). PHOTO AFP

## Le déclin du Diesel s'accélère



Nous sommes encore loin d'une mobilité propre. Seulement 120 000 véhicules électriques circulent en France. Que manque-t-il à la filière pour décoller ?

Aujourd'hui, les technologies sont là pour le véhicule hybride et électrique, mais il reste à les rendre accessibles à tous. La volonté de Nicolas Hulot d'offrir, pour la première fois, une prime pour l'achat d'un véhicule électrique d'occasion va dans ce sens. C'est le principal enjeu. Ce marché va émerger, puisque les entreprises, qui ont commencé à en acquérir en 2012 pour la plupart, vont bientôt céder leur flotte. Mais, pour faire véritablement levier, notamment auprès des populations les plus modestes, il faut que cette prime soit suffisamment élevée et compense la différence de prix avec un véhicule thermique. Aujourd'hui, sur une voiture neuve, l'écart est de l'ordre de 6 000 à 10 000 euros.

**Les Français risquent d'être réticents à acheter une voiture électrique d'occasion avec une batterie en fin de vie...**

En règle générale, ces batteries sont garanties huit ans par les constructeurs. En dix ans, elles vont perdre 15

à 20 % d'autonomie. Mais leurs moteurs ont une bien meilleure durée de vie (500 000 kilomètres, contre 200 000 pour un diesel) que leurs homologues thermiques, car il n'y a pas d'usure mécanique sur ces véhicules, pas de vidange, ni de courroie de distribution à changer. Et, actuellement, ces batteries ont tout de même une autonomie réelle satisfaisante de 300 kilomètres, par exemple, pour la Renault Zoé. Nous n'irons pas beaucoup plus loin, faute de rupture technologique majeure, sans augmenter le poids du véhicule et son prix.

**Comment peut-on accélérer le déploiement des bornes de recharge pour ces véhicules ?**

Aujourd'hui, il y a près de 16 000 points de charge accessibles en France pour ces voitures, dont 500 sont des bornes de charge rapides, et 250 ont été installées sur les axes d'autoroute. Ce qui compte avant tout, c'est leur disponibilité. Il faut être certain de pouvoir se recharger lors de son trajet. Des applications apparaissent pour réserver un créneau horaire et éviter la multiplication des cartes en fonction des bornes de re-

## LE CHIFFRE

# 1 351

C'est, selon Gireve (start-up commune

aux acteurs de la mobilité électrique), le nombre de points de recharge ouverts au public en Nouvelle-Aquitaine, 3<sup>e</sup> région la mieux équipée de France après l'Île-de-France (7 416 bornes de recharge) et Auvergne-Rhône-Alpes (1 462 bornes de recharge). La France compte 15 883 points de recharge, répartis en 5 297 stations. On compte aussi 62 000 points de recharge dans les entreprises, et 44 000 chez les particuliers.

charge. L'État a déjà beaucoup contribué pour développer ces infrastructures. C'est désormais aux entreprises, aux constructeurs de prendre le relais. C'est ce qui se passe aux Pays-Bas. Une chose est sûre, la clé du succès sera d'élaborer la stratégie avec tous les acteurs.

Recueilli par Nicolas César

# Des vaccins pas si obligatoires que ça

**SANTÉ** La ministre Agnès Buzyn a annoncé hier vouloir rendre obligatoires 11 vaccins tout en permettant des exceptions en cas de refus des parents

Le gouvernement travaille sur l'instauration d'une clause d'exemption pour les parents farouchement opposés à la vaccination de leurs enfants, dans le cadre de son texte de loi qui rendra obligatoires 11 vaccins, a indiqué hier sur RTL la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

Elle a aussi précisé « réfléchir aux sanctions ». Mais elle ajouta : « Ce n'est pas, à mon avis, la meilleure façon d'avancer », précisant que « l'objectif n'est pas d'avoir des amendes, mais de faire de la pédagogie ».

« Nous travaillons sur une clause d'exemption. C'est-à-dire que si vraiment des familles s'opposent absolument, nous essaierons de

leur permettre d'éviter la vaccination. C'est compliqué juridiquement », a-t-elle expliqué.

**Réapparition de la rougeole**

« Je souhaite que cette vaccination obligatoire rassure les Français. Je pense aux familles, aux parents dont les enfants sont décédés parce que les vaccins n'ont pas été faits, [parce que] les rappels n'ont pas été faits, soit par négligence, soit par défiance », a-t-elle encore indiqué.

L'obligation des 11 vaccins entrerait ensuite en vigueur début 2018. Actuellement, seuls trois vaccins infantiles sont obligatoires en France : contre la diphtérie, le téta-

nos et la poliomyélite (DTP), mais aucune sanction n'est appliquée en cas de non-respect, a assuré la ministre.

L'argument premier pour étendre l'obligation à davantage de vaccins est la baisse du taux de couverture vaccinale et la réapparition de certaines maladies comme la rougeole, qui a causé la mort de 10 enfants en France depuis 2008.

La controverse sur la vaccination ne touche pas que la France. En Italie, le gouvernement a adopté le 19 mai un décret-loi, qui doit être confirmé par le Parlement dans les trois mois, rendant 12 vaccins obligatoires pour inscrire les enfants à l'école.



Agnès Buzyn : « L'objectif n'est pas d'avoir des amendes mais de faire de la pédagogie ». AFP

# Le premier vol du drone Reaper

Mardi, le seul exemplaire en métropole a décollé depuis la BA 709 de Cognac

Le ciel de Charente compte un nouvel oiseau. Et il est de taille. L'armée de l'air informe que le Reaper vient de réaliser son premier vol : « Piloté depuis la base aérienne de Cognac, le drone MQ-9 Reaper n°612 a réalisé mardi son premier vol au-dessus du territoire national, indique le communiqué. Pendant cinq heures, le petit nouveau de l'escadron de drones 1/33 Belfort a évolué au nord de la BA 709, sur laquelle il est stationné depuis quelques semaines. » Au-delà de ce baptême (destiné à tester le bon fonctionnement du système), il s'agit d'un véritable événement sur le plan national.

Car le drone Reaper est très attendu. La France a acheté aux Américains ce bijou de technologie (d'un coût unitaire estimé entre 13 et 16 millions d'euros), destiné à remplacer les Harfang (de fabrication française, mais aux capacités limitées). Cinq exemplaires sont déjà en activité sur la



Le Reaper était accompagné de deux Epsilon, les avions de l'école de chasse de la base aérienne. PHOTO ARMÉE DE L'AIR

base de Niamey, au Niger, où se trouvent des soldats de la BA 709 envoyés sur ce théâtre d'opération extérieure. Ce Reaper n°612 est le premier à avoir été reçu à Cognac, en attendant de voir arriver, dans les prochains mois, les autres exemplaires, ce qui portera l'effectif total à 12. Selon toute logique, il pourrait être envoyé à Paris le 14 juillet, pour une mission de surveillance. « Nous faisons le maximum pour que l'engin soit prêt pour le défilé », affirmait le co-

lonel Olivier Celo, chef du Sirpa (Service d'information et de relations publiques des armées), le mois dernier, lors d'un entretien à « Sud Ouest ». Déjà, la première sortie était prévue pour le Salon du Bourget, au mois de juin. Mais des complications administratives avaient rendu cet événement impossible. Cette fois, il semblerait que les voyants soient au vert pour la toute première mission.

**Jonathan Guérin**

# Un nouveau souffle pour les contes

La médiathèque a toujours tenu à faire une place spéciale aux actions en direction des enfants, lecteurs ou non. Chantal et Rachel, les animatrices, n'ont de cesse de s'investir dans ce challenge. Depuis 2002, Rachel est sensibilisée à l'art de raconter des histoires aux petits; dans le cadre du festival Au fil du conte du Service départemental de la lecture (SDL), elle a participé à des formations spécifiques pour progresser dans ce domaine.

## Des contes adaptés

En 2005, avec la création des Bouts d'choux et des contes, la médiathèque a offert un temps aux enfants non scolarisés. Le succès a été au rendez-vous, même si la fréquentation a baissé avec les nouveaux rythmes scolaires. Les Racontages du samedi, pour les enfants de plus de 6 ans, ont toujours été en demi-teinte, sept enfants en moyenne; ce qui vient d'amener les responsables à mettre fin à cette activité.

À la rentrée de septembre, la médiathèque offrira encore les Bouts d'choux et les contes un samedi par mois, à 10 h 15, sur le thème « autour de la maison ». Pour les titous de la crèche, il y aura deux rencontres par mois. Avec les nounous de Grand-Co-



Rachel et Chantal sont toujours partantes pour les contes. P.B.

gnac, sur réservation, un vendredi par mois, deux temps pour « Des histoires pour petites oreilles ». Avec quelques enfants de l'IME de Cognac, cinq ou six rencontres dans l'année.

## Fin du voyage, lecture

« Animalivres » aura été le dernier thème du voyage-lecture offert aux élèves des écoles de Cherves et Saint-Sulpice. Pendant neuf ans, avec l'association Livre à lire et le SDL, au gré de thèmes porteurs (famille, cuisine, amour, etc.), la médiathèque s'est efforcée de familiariser les enfants à la lecture. Ressentant un certain essouf-

lement de part et d'autre, les animatrices lancent un nouveau concept. Pour les maternelles, cinq séances dans l'année, sur le thème des milieux naturels, avec choix de livres, animations et expositions. Pour les classes du primaire, le projet est encore en stand-by et sera précisé à la rentrée, sous la forme soit du Prix des écoles, soit de cinq thèmes adaptés aux périodes scolaires entre congés. Mais dans tous les cas, les portes de la médiathèque sont largement ouvertes aux enfants épris de belles histoires.

**Pierre Barreateau**

# La sécurisation de la voirie fait débat

De la réunion du Conseil municipal, mardi dernier, ressort une image de relative confusion. Quelque temps plus tôt, le 16 juin, une partie des élus avait retoqué le projet présenté par le maire, Philippe Nifenecker, pour manque de clarté et défaut de précisions. À nouveau sur la sellette, mais dûment fourni en projection de plans, le projet d'aménagement et de sécurisation de la voirie de Boutiers et Saint-Trojan a suscité des débats, délicats et parfois inaudibles.

## Protéger les abords de l'école

Quatre tranches de travaux sont prévues, pour un montant total de 1,9 million d'euros, hors subvention. La première tranche concerne essentiellement la rue des écoles. L'objectif: assurer au mieux la sécurité des élèves et des familles. Il s'agit de ralentir la vitesse sur cette voie départementale et d'éviter les stationnements inconsidérés. Des travaux importants sont donc envisagés, afin d'en faire une rue du bourg, avec un parking d'une quinzaine de places implanté sur le terrain Gilbert, face



La rue des écoles, premier chantier de la sécurisation de la voirie communale. PHOTO P.B.

à l'école. Les échanges à ce sujet ont été vifs. L'adhésion finale à l'ensemble de la première tranche, qui comporte aussi des travaux sur la RD 402, près du cimetière et du chemin de Jarnac, n'a été obtenue que par huit voix sur treize. Les travaux, d'un montant de plus de 600 000 € pour cette tranche (un tiers de subventions sont espérées), ne com-

## AU FIL DES DOSSIERS

Le syndicat mixte du bassin de l'Antenne (Symba) va étendre son champ d'intervention en incluant d'autres communes et cours d'eau, jusqu'à Saint-Savinien (17). Il appliquera les décisions de la loi Gema-pi, concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Dix-sept représentants des communes, mais aucun de Boutiers, siégeront au sein du Symba.

Jean-François Bruchon représentera la commune à l'ATD 16, atelier technique départemental, notamment pour ce qui concerne l'entretien de la voirie communale et rurale. Un classement du réseau rural sera sollicité à l'automne, avec un diagnostic des améliorations à apporter.

menceraient pas avant fin 2018. Ils seront précédés par l'effacement indispensable de tous les réseaux.

**Pierre Barreteau**

# La création d'une commune nouvelle

Le dernier Conseil municipal de Lignières-Sonneville, mardi dernier, a permis au maire, Dominique Mercier, de faire le point sur le projet de création d'une commune nouvelle Bonneuil-Bouteville-Lignières. La réunion fait suite à celle des élus des trois communes, qui s'est déroulée en présence d'une spécialiste envoyée par la Caisse des dépôts et consignations et l'Association des maires de France (AMF).

Le maire a ensuite annoncé les prochaines étapes : une réunion d'information et de consultation des habitants des trois communes aura lieu prochainement. La date reste à déterminer en fonction de l'avancement des travaux. Il faudra ensuite obtenir l'accord des trois conseils municipaux, rédiger une charte, de mutualiser les services des agents communaux, etc.

**Samuel Méchain**